



# COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : [mairie.saesso@wanadoo.fr](mailto:mairie.saesso@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 6 octobre 2025

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : - Éric FALK, Adjoint au Maire – Gérard HINDENNACH, Adjoint au Maire, Véronique WOLFF Adjointe au Maire-Mathieu DURANDOT - Fabrice BAERMANN – Hervé KEITH- Serge KELLER- Etienne KRUX- Cécile MULLER - Thomas HOENEN- Sandrine TRESCHER- Claudia MULLER- Jean LECHNER

Membres excusés : /

Conseillers élus : 15

En fonction : 14

Membres non excusés : /

Présents : 14

Compte-rendu affiché

Le

### Ordre du Jour

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Fabrice BAERMANN comme secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2025**

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 septembre 2025. Aucune autre observation particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2025 est adopté par 13 voix pour et une abstention

#### **3. Installation de la fibre à l'espace communal**

M. le Maire présente la problématique de la pose de la fibre à l'espace communal. Les Perdrix. En effet la fibre a été posée à l'école mais il reste toujours un souci de gainage au niveau de la salle et du club house.

M. le Maire présente un devis de l'entreprise T&T Jardins d'une valeur de 1 400.00 € HT pour la fourniture et la pose de 2 gaines PTT au départ du regard existant. Le carottage dans les deux murs, la découpe d'une saignée dans l'enrobé et la mise en place d'enrobé a froid pour refermer les tranchées sont nécessaires. M. le Maire informe également les membres du Conseil Municipal de la nécessité de changer d'opérateur, une fois la fibre posée, dans un souci d'économie.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux de mise en place de la gaine fibre par l'entreprise T&T Jardins pour un montant de 1 400.00 € HT.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

#### **4. Procédure d'acquisition de terrain avec l'EPF**

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son entretien avec M. GAUGLER représentant l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, au sujet de l'éventuelle acquisition du terrain sis à l'angle de la Route de Saverne et de la rue Principale.

M. GAUBLER s'est déplacé en Mairie afin de présenter les démarches à suivre pour le portage du projet.

L'EPF propose un accompagnement en trois étapes.

-La commune contacte l'EPF pour acquérir un terrain rentrant dans le cadre du PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention).

La commune, par le biais du maire, présente les intentions de projet immobilier et foncier et sollicite par l'envoi d'un courrier à destination de la présidente.

-Ensuite une rencontre est organisée avec le Directeur de l'EPF afin d'examiner la demande et convenir d'une solution de partenariat. Les discussions permettent de solliciter l'ingénierie interne de l'EPF ainsi que le service des domaines pour déterminer la valeur marché du terrain et de définir une stratégie foncière pour le projet.

-La dernière étape consiste en la signature d'une convention de portage foncier définissant le projet, la durée du portage et les conditions d'intervention.

L'EPF prend en charge toutes les démarches administratives et la commune s'engage à payer à l'EPF, chaque année, les frais de portage au taux fixe de 1.5 % de la valeur du bien. A la fin du portage la commune s'engage à racheter ou à faire racheter le bien.

M. le Maire s'engage à apporter plus d'éléments financiers lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal afin de prendre une décision avec l'ensemble des membres.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

#### **5. Rétrocession de la rue du Lin**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour le moment le lotissement rue du Lin fait toujours partie du domaine privé et de la nécessité de lancer une rétrocession par le lotisseur à la Commune. Avant de pouvoir inclure le lotissement dans le domaine public M. le Maire doit se porter garant des conformités de toutes les infrastructures (réseaux secs et humides). Comme le lotisseur n'a pas encore fourni les documents attendus M. le Maire propose de reporter ce point à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **6. Programme de fin d'année**

M. le Maire souhaite informer les membres du Conseil Municipal du programme de fin d'année :

- Du 22/11 au 29/11/2025 : mise en place des sapins de Noël
- 6 décembre 2025 : manifestation du Saint Nicolas
- 11 janvier 2025 : rencontre avec les associations
- 24 janvier 2025 : fête des anciens
- 15 et 22 mars 2025 : Elections Municipales

#### **7. Divers Néant**

MULLER Dominique	WOLFF Véronique	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
KRUX Etienne	BAERMANN Fabrice	DURANDOT Mathieu	MULLER Claudia
LECHNER Jean	HOENEN Thomas	KEITH Hervé	MULLER Cécile
KELLER Serge	TRESCHER Sandrine		

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.